

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES,
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'ARIEGE-PYRENEES
ET L'EQUIPE D'ORGANISATION

Entre :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional, représenté par son Président André ROUCH, et désigné ci-après « le SMPNR » d'une part,

L'Agence de développement touristique d'Ariège-Pyrénées, représentée par son Président Henri NAYROU, et désignée ci-après l'ADT,

Et _____, représentée par son Président....., et désignée ci-après « l'organisation » d'autre part,

Il est convenu :

PREAMBULE

Considérant que :

- le SMPNR des Pyrénées Ariégeoises a pour missions :
 - la mobilisation des habitants en tant qu'acteurs du développement durable,
 - la mobilisation du territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités : stimuler l'adoption de comportements éco-responsables, promouvoir les initiatives, les produits et les ressources des Pyrénées Ariégeoises...
 - le renforcement de la cohésion des Pyrénées Ariégeoises autour d'une identité affirmée ;
- l'ADT a élaboré et anime une Charte « manifestations vertes » ;
- l'organisation est une équipe constituée de personnes bénévoles dont l'objectif est d'animer une vallée au travers d'une manifestation sportive.

ARTICLE 1 : Objet

Cette convention a pour objectif de fixer les principales directions de travail et de formaliser les rapports entre les différentes parties afin d'optimiser les impacts économiques, sociaux et environnementaux des manifestations sportives.

ARTICLE 2 : Engagements de l'organisation

En s'engageant sur les points mentionnés en annexe, l'organisation s'engage à entrer dans une démarche d'amélioration continue au cours des années de façon à réduire les impacts environnementaux de ces courses, d'optimiser le lien social et les retombées économiques.

En cela, elle participe volontairement à la réalisation des objectifs de la Charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises et de la charte « manifestations vertes » de l'ADT.

L'organisation sensibilise les bénévoles et les participants à l'adoption de pratiques éco-responsables. Elle désigne un responsable « éco-responsabilité de la course » qui établit, en fin d'année, un bilan annuel des efforts entrepris sur les différents points listés en annexe. Il en réfère à l'ensemble de l'équipe organisatrice.

L'organisation s'engage à entrer dans une démarche d'éco-responsabilité en s'engageant sur les éléments définis en annexe. Elle dresse un bilan de ces éléments à l'automne 2015 et en réfère au SMPNR et à l'ADT.

Elle communique sur sa démarche éco-responsable. Elle peut utiliser les logos du PNR et de la Charte manifestation verte dans sa propre communication après avoir soumis le projet de document de communication à l'ADT et au PNR au préalable par écrit (courrier, fax ou courriel).

ARTICLE 3 : Engagements du SMPNR et de l'ADT

Le SMPNR et l'ADT reconnaissent que l'organisation de courses pédestres est un vecteur de retombées économiques locales et un moyen privilégié d'animation d'une vallée et de découverte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises et plus généralement de l'Ariège.

L'ADT et le SMPNR accompagnent et appuient l'organisation dans sa démarche d'amélioration continue en termes d'éco-responsabilité.

Le SMPNR et l'ADT communiquent sur la démarche éco-responsable dans laquelle sont engagés les organisateurs de courses pédestres via leur site Internet et leurs propres outils de communication : programme d'animations annuel « Pyrénées partagées » du PNR, Ariège en fête,

Le SMPNR s'engage à promouvoir ce type de manifestations à travers son soutien technique, logistique et sa communication, en particulier dans le cadre de sa brochure « Pyrénées Partagées ».

En 2016, le SMPNR s'attache à établir une collaboration avec « Vacances propres » pour mettre à disposition de l'organisation des sacs poubelles de différentes couleurs et des cerceaux porteurs en vue d'inciter les bénévoles de l'organisation à la pratique du tri sélectif.

Le SMPNR apporte sa contribution à la mutualisation des coûts en faisant réaliser une série de panonceaux pour le fléchage des courses. Ces panonceaux seront à la disposition de l'organisation qui devra venir les chercher et les rapporter au siège du Parc à Montels.

De même, le SMPNR fournit à l'organisation de la rubalise écologique en vue de diminuer le taux de déchets non recyclables généré par la course.

Le SMPNR, sur demande des différents organisateurs volontaires, propose une commande groupée de vaisselle biodégradable en vue de diminuer les coûts de l'achat de cette vaisselle par l'organisation.

Il participe à la mutualisation des moyens entre les différents organisateurs.

La gestion de la Marque du Parc est effectuée de façon différenciée, en fonction des types d'utilisateurs et des objectifs de son utilisation.

L'ADT s'engage à promouvoir les manifestations sportives qui entrent dans le cadre de la charte « manifestations vertes » au travers d'une communication spécifique. Elle diffuse des fiches « retour d'expérience » sur les pratiques potentiellement diffusables de quelques organisations.

Elle organise des formations pour aider les organisateurs dans cette démarche d'éco-responsabilité.

ARTICLE 4 : Obligations réciproques

Le SMPNR, l'ADT et l'organisation s'engagent à travailler ensemble dans une démarche d'amélioration continue de l'éco-responsabilité des courses pédestres. Les responsables « éco-responsabilité de la course » sont réunis annuellement par le SMPNR et l'ADT pour faire un bilan de l'année passée et dresser un nouveau plan d'action pour l'année suivante.

ARTICLE 5 : Durée-Résiliation

La durée de la présente convention est d'un an à compter de sa signature par les deux parties sauf dans les deux cas énoncés ci-dessous :

- si l'une ou l'autre des parties dénonce la présente convention par courrier avec recommandé et accusé de réception.
- s'il y a manquement grave aux dispositions de la présente convention par l'une ou l'autre partie.

Les parties s'engagent à amorcer le renouvellement de la présente convention dès l'automne 2016 afin de préparer dans les meilleures conditions les engagements communs de 2017.

Fait à....., le.....en trois exemplaires.

Le Président de l'ADT

Le Président du SMPNR

Henri NAYROU

André ROUCH

L'Organisation

Annexe sur les éléments d'amélioration proposée par l'organisation en vue de faire tendre la course.... Vers la Charte des Manifestations Vertes

Pour chaque fiche, l'organisation coche les éléments sur lesquels elle s'engage pour l'année et les précise dans la case « quelle action sera menée ? ».

FAVORISER L'ECONOMIE LOCALE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
		TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE
1	à réaliser un diagnostic de départ révélant l'impact économique potentiel de la manifestation	
2	à favoriser les circuits courts allant des producteurs aux consommateurs	
3	à utiliser et à encourager les commerces et services de proximité	
4	à développer l'emploi dans le secteur géographique concerné (faire appel aux prestataires locaux)	
5	à utiliser des produits équitables et écologiques	
6	à maîtriser les coûts de l'investissement et de fonctionnement du projet	
7	à maîtriser la tarification pour les participants et les spectateurs	
8	à valoriser les retombées économiques pour le territoire et la population	
9	à mutualiser des moyens d'actions	

SENSIBILISER/EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
		TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE
1	à désigner et communiquer (le nom) d'un référent « éco-responsabilité » au sein des membres de l'association	
2	à diffuser des documents d'information relatifs à la prévention de l'environnement et des pratiques « éco-gestes »	
3	à assurer une information sur la prévention des conduites à risque	
4	à sensibiliser la presse de la démarche « éco-responsable »	
5	à sensibiliser les publics (pratiquants/participants) aux richesses naturelles et culturelles du territoire	

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
		TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE
1	à réaliser un diagnostic de départ révélant l'impact écologique potentiel de la manifestation	
2	à utiliser un balisage éphémère et discret (communication) qui n'a pas de conséquences négatives sur l'environnement	
3	à tenir compte de l'environnement dans le choix du site et de l'itinéraire en privilégiant les parcours les moins impactants	
4	à utiliser des toilettes respectueuses de l'environnement	
5	à effectuer une remise en état des lieux utilisés par le public, concurrents, et l'équipe technique	
6	à ne pas placarder d'affiches sur la manifestation sur les lieux publics non prévus à cet effet : la communication peut se faire par affiches dans les commerces, sur les panneaux réservés aux associations, par 2 panneaux de 1.5 * 1 m dans un rayon de 5 km autour du lieu de la manifestation à condition d'être retirés dans la semaine suivant la fin de la manifestation	
7	à utiliser des moyens de communication permettant d'éviter les déplacements	
8	à réduire la consommation d'énergie nécessaire à la réalisation du projet et à utiliser des énergies non fossiles	
9	à valoriser le paysage et le patrimoine de façon respectueuse	

FAVORISER LA COHESION SOCIALE

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
		TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE
1	à réaliser un diagnostic de départ révélant l'impact social de la manifestation	
2	à proposer une tarification adaptée pour les familles et les publics défavorisés	
3	à favoriser l'accès à la manifestation aux personnes en situation d'handicap (infrastructures, tarification...) et à faciliter l'accès à tous les publics	
4	à entretenir un lien social par la participation, le dialogue social entre les habitants	
5	à favoriser les prises de responsabilité et les initiatives à l'intérieur de l'association	
6	à lutter contre toute forme d'incivilité et de violence	
7	à assurer la parité homme/femme dans l'équipe d'organisation et l'équité dans la manifestation	
8	à valoriser le travail des bénévoles	
9	à privilégier le partenariat local et à collaborer avec des partenaires locaux	

TRAITER LES DECHETS

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
		TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE
1	à récupérer les déchets de la manifestation et assurer la remise en état du site	
2	à s'organiser pour trier ses déchets	
3	à informer le public et les bénévoles sur le tri-sélectif	
4	à minimiser les déchets par le biais d'une communication « propre »	
5	à privilégier les produits les moins emballés et/ou biodégradables	

GERER LES DEPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
		TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE
1	Durant la préparation, à limiter les déplacements grâce aux NTIC ou favoriser le co-voiturage	
2	à favoriser des actions de transport avant/pendant/après la manifestation (favoriser le co-voiturage, les transports collectifs ...) autant pour le public que pour les bénévoles	

REALISER UN DIAGNOSTIC FINAL DES IMPACTS DE LA MANIFESTATION

... L'ASSOCIATION PARTICIPE/S'ENGAGE		... L'ASSOCIATION PROPOSE... DES SOLUTIONS ET DES ACTIONS
		TABLEAU DE PLANIFICATION DE L'ACTION ENVISAGEE
1	à réaliser un diagnostic final sur l'impact de la manifestation sur l'environnement, l'économie et l'aspect social	
4	à dégager de ce diagnostic des améliorations pour la prochaine édition	

BILAN DES ACTIONS